



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Guide d'accueil de l'enseignant contractuel Académie de Mayotte

PHYSIQUE-CHIMIE Rentrée 2020

*Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN EG 2D)
en Mathématiques & Physique-Chimie :*
Éric LEGRAS
Mail : eric.legras@ac-mayotte.fr

Chargées de mission en Physique-Chimie,
cp.sciences-physiques@ac-mayotte.fr
Anne-Claire LEFEBVRE
Mail : anne-claire.lefebvre@ac-mayotte.fr
Farah BENDERRADJI
Mail : farah.benderradji@ac-mayotte.fr

GUIDE D'ACCUEIL DE L'ENSEIGNANT CONTRACTUEL A MAYOTTE

Introduction.....	3
1. Un environnement à découvrir.....	3
1.1. L'environnement économique et culturel.....	3
1.2. L'environnement de travail	4
1.2.1. Le Rectorat.....	5
1.2.2. Votre établissement d'affectation.....	5
1.2.3. Les élèves dont vous avez la charge.....	5
2. Un métier à aborder.....	6
2.1. Le contexte actuel de l'enseignement	6
2.2 <i>Un métier d'enseignant avec de multiples missions</i>	7
2.3. <i>Les compétences professionnelles attendues : le référentiel de compétences</i> ...	9
<u>Conclusion</u>	10

Introduction

Vous avez été recruté en tant qu'enseignant contractuel par le Rectorat de Mayotte.

Ce livret vous informe sur différents points relatifs au métier d'enseignant dans une académie au contexte ultra marin.

1. Un environnement à découvrir

1.1 L'environnement économique et culturel

Mayotte est le 101^{ème} département français depuis 2011.

C'est un territoire ultra marin marqué par :

- Une démographie record faisant de lui le département français le plus densément peuplé (hors Île de France) : en 2017, l'île recense 256 518 habitants (source INSEE), nombre qui a quasiment doublé en vingt ans. Près de 40% de la population est issue de l'immigration. Le taux de natalité en 2016 (9500 naissances) était de 38,9% contre 11,8% en métropole.
- Une population jeune et sans emploi : plus de 50% des habitants ont moins de 18 ans (contre 24% en métropole). Les plus de 65 ans ne représentent que 2,5% contre 19% en métropole. Parallèlement, le taux de chômage des jeunes est très élevé : 45,8% chez les 15-24 ans (contre 24% en métropole). Le rectorat est le plus gros employeur devant le conseil départemental. Le domaine de la construction publique (BTP) arrive en 3^{ème} position
- Une maîtrise de la langue française (non maternelle) parfois très perfectible. Parmi les personnes qui ont été scolarisées, 42 % de la population âgée de 16 à 64 ans vivant à Mayotte éprouvent de grandes difficultés à l'écrit en langue française en 2012. Même si quasiment tous les jeunes de 16 à 24 ans ont été scolarisés, beaucoup ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en français : 36 % des élèves ou étudiants en cours de scolarité sont en situation d'illettrisme. Au total, parmi les 109000 personnes en âge de travailler, 58 % ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française. Sept personnes sur dix sans diplôme qualifiant. En tenant compte des personnes qui n'ont pas été scolarisées, 71 % des 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme qualifiant. Parmi celles qui ont suivi une scolarité, 54 % sont sorties du système scolaire sans aucun diplôme qualifiant, contre 34 % en métropole. En 2012, 14 % ont un CAP ou un BEP, 17 % un diplôme de niveau bac et 15 % un diplôme de niveau universitaire.
- Des conditions précaires d'habitat. En 2013, Mayotte compte 53 200 résidences principales. Les conditions d'habitat sont précaires au regard des standards nationaux. Ainsi, plus d'un tiers des constructions sont des maisons en tôle et trois ménages sur dix n'ont pas d'eau courante dans leur logement. La situation s'est néanmoins nettement améliorée en dix ans : en 2002, 75 % des ménages n'avaient pas l'eau courante. Malgré ce rattrapage, Mayotte reste en retrait par rapport aux autres DOM : sa situation est comparable à celle de La Réunion d'il y a 30 ans ou de la Guyane d'il y a 20 ans. Au moins un défaut grave affecte les trois quarts des logements : absence d'eau courante, de baignoire ou de douche, de W.-C., de cuisine, d'électricité ou installation électrique dégradée. Deux logements sur trois sont

surpeuplés. En 2013, chaque logement à Mayotte héberge en moyenne 4,1 personnes contre 2,8 à La Réunion et 2,2 en province. La surface moyenne par personne est deux fois plus faible qu'à La Réunion (16 m² contre 29 m²). Elle n'est que de 9 m² par personne dans les maisons en tôle, soit 2,5 fois moins que dans les logements en dur (22 m²).

- Le modèle familial mahorais qui reposait sur deux fondements essentiels : le mariage et une fécondité élevée. Au-delà de 35 ans, plus de neuf personnes sur dix sont mariées ou déclarent ainsi avoir déjà été mariées, pour les hommes comme pour les femmes. Mais avec la généralisation de la scolarisation et notamment des femmes, les schémas traditionnels évoluent.

1.2 L'environnement de travail

1.2.1 Le Rectorat

Au rectorat, votre service gestionnaire est la DPC (dpc@ac-mayotte.fr). Celle-ci est en charge des affectations, remplacements et de la gestion du personnel non titulaire. Pour toute question d'ordre administratif, il faudra vous adresser à ce service.

Cheffe de service : Madame Corinne Juhel. Mail : corinne.juhel@ac-mayotte.fr

Vous trouverez ci- contre le lien vers le site du Rectorat de Mayotte pour plus d'informations : <http://www.ac-mayotte.fr/index.php>

Et le lien vers l'organigramme du Rectorat pour vous familiariser avec l'organisation des services : <https://bv.ac-mayotte.fr/organigramme/>

1.2.2 Votre établissement d'affectation

Il est important de noter que votre chef d'établissement est votre supérieur hiérarchique.

Dans votre établissement, vous pourrez notamment avoir besoin ou récupérer les informations relatives à :

- L'organigramme
- Le règlement intérieur
- Le projet d'établissement et le contrat d'objectifs
- Les instances (CA, Conseil Pédagogique, CESC, ...)
- Le plan de l'établissement et un jeu de clés
- Les salles de travail (salles banalisées, informatiques, avec un TNI, ... CDI)
- Les horaires (de cours, récréation,)

Ci-dessous, vous trouverez une liste non exhaustive de personnes à contacter afin d'obtenir des informations utiles pour votre prise de fonction :

Équipe de direction	<input type="checkbox"/> Présentation de l'établissement (classes, projets, informations, etc.) <input type="checkbox"/> Remise de l'emploi du temps
Intendance	<input type="checkbox"/> Remise des clés <input type="checkbox"/> Récupération du code photocopieur et renseignements sur les modalités d'utilisation <input type="checkbox"/> Récupération de tout autre matériel utile <input type="checkbox"/> Modalité d'utilisation de la cantine s'il y en a une
Équipe enseignante	<input type="checkbox"/> Prendre attache du coordonnateur disciplinaire pour des informations complémentaires (projets, manuels, matériel, etc.) <input type="checkbox"/> Entrer en contact avec le professeur principal de chaque classe (profil de la classe, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc.) <input type="checkbox"/> Si cela est possible, contacter le professeur remplacé afin d'assurer une continuité au niveau des apprentissages (progressions des classes, cahier de texte, etc.)
CPE	Se rapprocher des CPE (liste des élèves, situations particulières, règlement intérieur, information sur les modalités de suivi des absences, etc.)
CDI	Aller à la rencontre du professeur documentaliste permet de connaître les ressources disponibles papier ou numériques, les modalités d'utilisation et de réservation, les collaborations possibles au niveau pédagogique.
Autres	En fonction de vos besoins, vous pourrez également contacter : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le référent contractuel <input type="checkbox"/> Le RN (Réfèrent numérique) et le CPN (Conseiller Pédagogique Numérique). Ils s'occupent du fonctionnement de la salle informatique, code d'accès à l'ENT, outils numériques, pronote, ... <input type="checkbox"/> L'infirmier(re) <input type="checkbox"/> L'assistante sociale
DDFPT (en voie professionnelle et technologique)	Rencontrer le Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques permet de : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître l'organisation des enseignements professionnels et technologique <input type="checkbox"/> S'informer sur les modalités d'examen <input type="checkbox"/> Connaître les procédures pour les PFMP <input type="checkbox"/> Connaître les procédures pour les commandes de matériel

1.2.3 Les élèves dont vous avez la charge

Vous devez faire preuve d'empathie auprès des élèves mais aussi être exigeants quant aux comportements en classe, aux attitudes et comportements. Vous devez apporter conseils et développer la confiance des élèves qui sont parfois en manque de motivation et de projets professionnels.

Mayotte fait face à une forte progression des effectifs : 101 000 élèves (contre 96 926 élèves à la rentrée 2017) : 54 746 élèves dans le 1^{er} degré et 46 258 élèves dans le 2nd degré (29636 en collège et 16622 élèves en lycée) à la rentrée 2019. Les résultats scolaires sont faibles en raison d'un environnement socio-économique et culturel spécifique :

- 40% des élèves non lecteurs à l'entrée en 6^{ème}
- Taux de retard : 25% en 6^{ème} contre 8% à l'échelle nationale, 39% en 3^{ème} contre 14% à l'échelle nationale
- Taux de réussite aux examens montrant un écart notable avec les résultats métropolitains. Par exemple en série S le taux de réussite avant le second groupe est à Mayotte de 45,1 % contre 80,3% en métropole
- Des jeunes en recherche d'identité car confrontés à deux modèles – le modèle traditionnel mahorais et le modèle métropolitain
- Une population scolaire à risque car évoluant dans un environnement le plus souvent précaire (84% de la population sous le seuil de pauvreté).

2. Un métier à aborder

2.1 Le contexte actuel de l'enseignement

Les pratiques d'enseignement s'inscrivent aujourd'hui dans des contextes que l'on peut caractériser notamment de la façon suivante :

- La société de l'information et de la communication rend accessibles toutes sortes d'informations disparates ;
- Le savoir ne fait plus sens ni automatiquement, ni immédiatement pour un grand nombre de jeunes ;
- L'argument d'autorité ne fonctionne plus aussi facilement qu'autrefois ;
- Les médias incitent aux activités de loisirs et à une attitude consumériste ;
- Les relations sociales sont marquées par un développement de l'individualisme ;
- Des cellules familiales éclatées assurent difficilement leur rôle de socialisation des jeunes générations ;
- La crise structurelle de l'emploi entraîne des risques accrus d'exclusion sociale ;

Aussi les pratiques d'enseignement répondent aujourd'hui à d'importants enjeux éducatifs :

- Apprendre à exercer un jugement critique et à développer une pensée autonome ;
- Apprendre à investir du sens dans les apprentissages proposés ;
- Apprendre à communiquer entre personnes d'égale valeur, en interdisant la violence ;
- Apprendre à s'impliquer dans la construction de ses apprentissages ;
- Apprendre à travailler ensemble dans la coopération et le respect des différences ;
- Apprendre à construire son identité, c'est à dire à développer une image positive de soi et un sentiment d'appartenance ;
- Apprendre à découvrir les rôles possibles et pouvoir trouver sa place dans une société en mouvement ;

Par ailleurs, la loi pour loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » met en évidence de nombreuses évolutions du système éducatif français : rénovation de l'enseignement général et technologique, transformation de la voie professionnelle, de l'apprentissage, évolution de l'enseignement supérieur. Ces mutations engendrent de nouveaux programmes et référentiels applicables dès la rentrée 2019.

Les nouveaux programmes d'enseignement de seconde, de première et de terminale **des voies générale et technologique** sont publiés au **BO spécial n°1 du 22 janvier 2019** et au **BO spécial n°8 du 25 juillet 2019**. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première. Les programmes de terminale entrent en vigueur à la rentrée 2020.

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

Les nouveaux programmes d'enseignement de la voie professionnelle (Baccalauréat professionnel et CAP) sont publiés au **BO spécial n°5 du 11 avril 2019** pour ceux de seconde et dans **l'arrêté du 3 février 2020** pour ceux de première et terminale. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2019 pour la première année de CAP et la seconde professionnelle, puis à la rentrée 2020 pour la deuxième année de CAP et la première professionnelle et enfin à la rentrée 2021 en terminale professionnelle.

Programmes de Mathématiques :

<https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>

Programmes de Physique-Chimie :

<https://eduscol.education.fr/cid144184/physique-chimie-voie-pro.html>

Les programmes d'enseignement au collège : textes consolidés à partir du programme au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015 et des nouvelles dispositions publiées au BOEN n°31 du 30 juillet 2020.

Lien vers les programmes de collèges de **cycle 3** (cycle de consolidation) :

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>

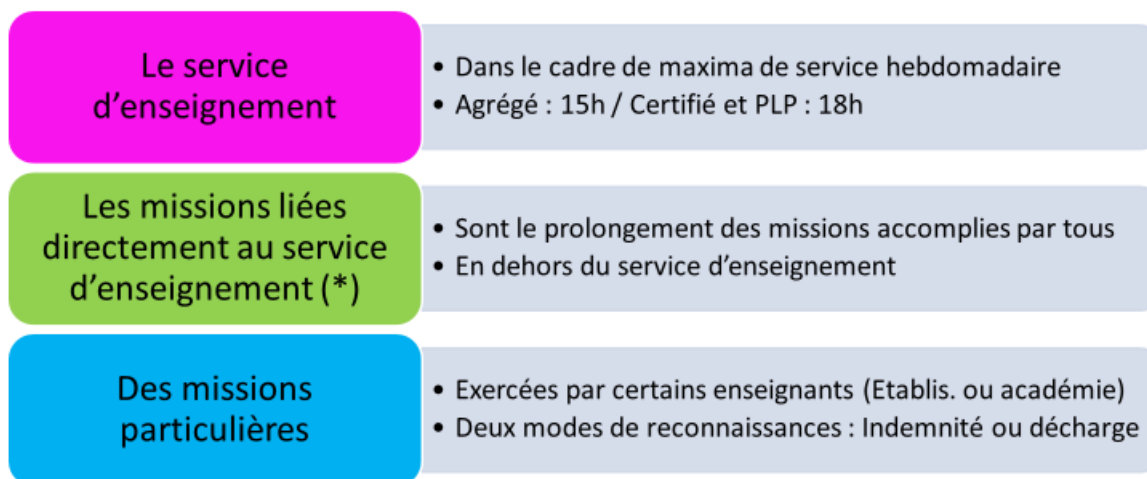
Lien vers les programmes de collège de **cycle 4** (cycle des approfondissements) :

<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>

2.2 Un métier d'enseignant avec de multiples missions

Le temps de travail d'un enseignant ne se limite pas au temps passé devant les élèves et à la préparation des cours. Son enseignement doit s'inscrire dans le cadre défini par les textes officiels accessibles en ligne sur Eduscol : les programmes, les référentiels, le socle commun...

UN METIER, DES MISSIONS



(*) Les missions liées directement au service d'enseignement

- Travaux de préparation et recherches personnelles
- Aide et suivi du travail personnel des élèves
- Evaluation des élèves
- Aide à l'orientation
- Relations avec les parents
- Travail au sein d'équipes pédagogiques
- et au sein d'équipes pluri-professionnelles

Rémunération principale
+
ISOE
(Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves)

En particulier, vous êtes tenu de participer :

- Aux conseils de classe et à leur préparation. Les conseils de classe réunissent l'équipe éducative, pluridisciplinaire, d'une classe pour des bilans périodiques, des bilans de fin de cycle (niveau collège), des bilans semestriels ou trimestriels ;
- Au travail de l'équipe disciplinaire ;
- Aux différents temps de concertation propres aux projets spécifiques de l'établissement ;
- Aux conseils d'enseignement (réunion de l'équipe disciplinaire qui examine les questions propres à la discipline) ;
- Aux réunions organisées à l'initiative du chef d'établissement ;
- Aux réunions entre parents et professeurs ;
- Aux rencontres individuelles des parents à leur demande ou à votre initiative ;
- Au suivi des élèves en milieu professionnel (stages);
- Aux différents examens auxquels vous êtes convoqué, sans oublier les examens blancs.

Il est indispensable de vous informer auprès de vos collègues sur la préparation, le déroulement et les enjeux de ces différents temps de travail.

Tout ceci concourt à l'acquisition ou au développement de compétences professionnelles qu'il vous conviendra de compléter par une démarche individuelle ou collective prenant en compte des évolutions du métier et de son environnement de travail. Vous aurez la possibilité de vous inscrire ou vous serez convoqué à des stages de formation continue tout au long de votre carrière.

Votre mission s'exerce devant les élèves qui vous sont confiés dans le cadre de la classe et hors de la classe. De ce fait, elle inclut **une obligation de surveillance des élèves** qui doit s'entendre au sens large.

Cette responsabilité juridique qui s'applique sur l'intégralité de la plage horaire pour laquelle les élèves vous sont confiés, vous impose impérativement d'arriver à l'heure et de garder vos élèves jusqu'à la sonnerie de fin de cours. Elle vous oblige également à instaurer un mode de fonctionnement du groupe classe qui ne mette pas en danger les élèves.

Les élèves doivent **continuellement être sous votre surveillance** et vous devez veiller à :

- Faire l'appel en début d'heure pour signaler les élèves en retard ou absents ;
- Faire accompagner les élèves qui doivent quitter la classe pour des raisons impérieuses par les élèves délégués ;
- Ne pas libérer les élèves avant la fin d'un cours ;

L'assiduité et la ponctualité sont des obligations mais c'est aussi un acte pédagogique. La rigueur s'impose ainsi à l'élève par l'exemple. Être ponctuel pour un enseignant signifie arriver suffisamment tôt pour préparer l'accueil pédagogique des élèves.

- En cas de retard ou d'absence inopinés, l'enseignant doit prévenir le chef d'établissement et en justifier la cause.
- En cas d'absence programmée, l'enseignant doit demander une autorisation au chef d'établissement. En cas d'accord, ce dernier pourra lui demander de remplacer des cours.

Par ailleurs, vous avez l'obligation de remplir le cahier de textes numérique.

Il vise à renseigner les élèves, les parents et l'équipe pédagogique sur le contenu et les modalités du cours ainsi que sur le travail demandé aux élèves (leçon à apprendre, exercices, recherches, etc.). Il est nécessaire de s'assurer que les élèves notent bien le travail à faire. Il permet d'avoir une vue globale de la progression et de la réguler. **Il vous sera demandé lors des visites conseil.**

2.3 Les compétences professionnelles attendues : le référentiel de compétences

La liste des compétences que les professeurs, doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier, figure dans le « *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* », publié au J.O. du 18-7-2013.

Un référentiel des compétences professionnelles définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation.

Y sont définies :

- Des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- Des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) ;
- Des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (C1 à C8).

Lors des visites d'accompagnement, les entretiens s'appuieront sur ce référentiel. Pour le consulter et télécharger :

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Lors de cette première année d'enseignement, vous serez accompagné par l'inspecteur de mathématiques et physique-chimie, **Monsieur Éric LEGRAS** et/ou les chargées de mission en physique-chimie, **Mesdames Anne-Claire LEFEBVRE** et **Farah BENDERRADJI**.

Des formations vous seront proposées durant l'année afin de vous permettre d'aborder au mieux votre métier. Il est à noter que votre présence est obligatoire (sauf raison de service ou absences justifiées auprès de votre supérieur hiérarchique et de votre inspecteur).

L'investissement lors des formations est une condition nécessaire au renouvellement de votre contrat.

Vous ferez l'objet d'une ou plusieurs visites d'accompagnement, à la suite desquels un rapport de visite sera établi.

En fin d'année une évaluation sera faite conjointement par le chef d'établissement et les inspecteurs.

Conclusion

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous accompagnerons dans cette année riche et complexe dans laquelle vous devrez avoir plaisir à enseigner, à apporter des connaissances mais aussi des conseils, de la motivation pour les études et aider les élèves à développer leur autonomie, le travail personnel et l'envie de réussir.

Et en conclusion, nous vous souhaitons une bonne rentrée !

ANNEXES :

Ressources générales

❑ *Le Bulletin Officiel* : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

❑ *Le site Eduscol* : <http://eduscol.education.fr/>

Le référentiel de compétences :

❑ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?%20cid_bo=73066

Droits et obligations des fonctionnaires :

❑ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

Missions de l'enseignant

Le référentiel de l'éducation prioritaire :

❑ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Surveillance des élèves :

❑ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1397.pdf